Résolution sur l'Ouzbékistan

2007/2661(RSP) - 15/11/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu le même jour sur la situation dans ce pays, le Parlement européen a approuvé par 39 voix pour, 27 contre et 1 abstention, une résolution commune des groupes **PPE-DE** et **UEN** sur l' Ouzbékistan dans laquelle il réaffirme sa profonde inquiétude face à la situation des droits de l'homme dans ce pays, tout en reconnaissant l'importance des relations UE-Ouzbékistan et l'importance de ce pays dans la région de l'Asie centrale. Il indique toutefois que ces relations doivent se fonder sur le respect mutuel des principes de démocratie, d'État de droit et des droits de l'homme et insiste notamment sur le fait que la politique de sanctions ciblées appliquées jusqu'ici n'a produit **aucun effet positif** à ce jour (pour rappel, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" des 15 et 16 octobre 2007 a prolongé de 12 mois supplémentaires l'embargo sur les armes établi dans la position commune 2006/787/PESC du Conseil ainsi que les restrictions en matière de visas individuels visées à l'annexe de la position commune 2007/338/PESC du Conseil). Il estime cependant qu'**il est justifié d'encourager les autorités ouzbèkes en levant pour une période de six mois l'interdiction de visa frappant les fonctionnaires ouzbeks** (en effet, conformément le Conseil à l'annexe de la position commune 2007/338/PESC du Conseil, ce dernier a levé pour une période de 6 mois l'interdiction de visas pour les fonctionnaires ouzbeks, afin d'encourager les autorités ouzbèkes à prendre d'autres initiatives visant à améliorer la situation des droits de l'homme). Le Parlement invite dès lors le Conseil européen à surveiller et à évaluer clairement, au terme de cette période de 6 mois, les effets de cette mesure sur les relations UE-Ouzbékistan et, si possible, à en tirer les conclusions qui s'imposent.

Les députés se félicitent des progrès d'ensemble dans les relations UE-Ouzbékistan au cours de l'année 2007 et notamment de la volonté affichée par les autorités ouzbèkes d'engager un dialogue avec l'UE en organisant 2 cycles de débats d'experts concernant les événements d'Andijan. **Ils encouragent également les autorités ouzbèkes à progresser davantage dans le domaine des droits de l'homme et à tenir tous leurs engagements en matière de libertés fondamentales, de liberté de la presse et des médias et d'état de droit.**

Le Parlement s'inquiète également du refus du ministère ouzbek de la justice de reconnaître officiellement l'Observatoire des droits de l'homme, et appelle les autorités de ce pays à revenir sur leur décision. Il prie également le gouvernement ouzbek de libérer les 15 défenseurs des droits de l'homme ouzbeks, sachant que l'UE place la protection des militants des droits de l'homme au centre de ses politiques extérieures.

Á noter enfin qu'une résolution commune des groupes **PSE, ALDE, Verts/ALE** et **GUE/NGL** a été rejetée en Plénière (28 voix pour, 35 contre et 1 abstention). Celle-ci critiquait sévèrement le gouvernement ouzbèk et s'opposait à la levée de l'interdiction de visas pour 6 mois, pour les fonctionnaires ouzbeks, comme le propose le Conseil.